

Rubrique: Poursuites pour dettes Sous-rubrique: Commandement de payer Date de publication: SHAB, KABGE - 11.02.2020 Numéro de publication: SB02-0000017648

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer MR AQUARELA DO BRASIL SARL, en liquidation, soit pour elle: "RIBEIRO RODRIGUES Eduardo, associé gérant président"

Débiteurs:

MR AQUARELA DO BRASIL SARL, en liquidation, soit pour elle: "RIBEIRO RODRIGUES Eduardo, associé gérant président"

Rue de la Servette 57, 1202 Genève

Créanciers:

État de Genève - Administration fiscale cantonale Rue du Stand 26 1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 312427 F

Créances:

CHF 3114.55 5 % depuis 05.09.2019 R30.235.711/ISRSALA/2018/1, Bordereau 127425 exp. le 19.02.2019 CHF 41.05 INTERETS MORATOIRES AU 05.09.2019

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir les créances ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications Rue du Stand 46 1204 Genève